

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 24 août 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité ONCOLOGIE RADIOTHÉRAPIE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	HARIVONY	Tovo
2	MENASRIA	Meriem

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le **30 AOUT 2022**

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice